

À SAVOIR

0 %
D'AUGMENTATION
DE LA PART COMMUNALE
DU TAUX D'IMPOSITION

Finances

Le budget 2023 de la commune

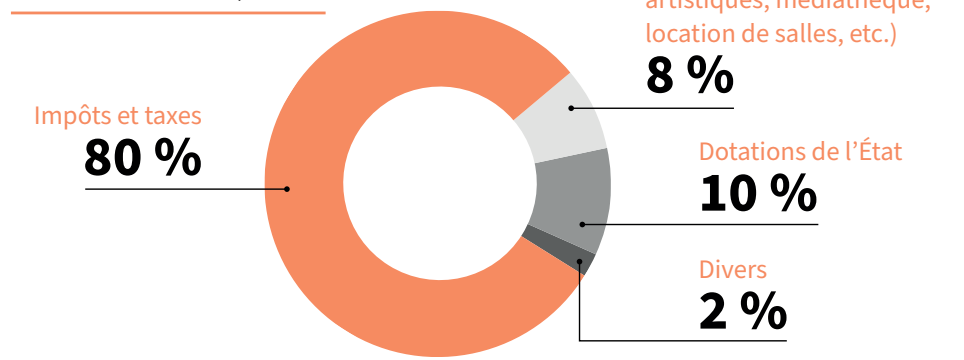
Voté le 13 avril dernier par le conseil municipal, le budget primitif 2023 marque la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Le budget communal est marqué par une dynamique d'investissement et par un maintien de la qualité des services malgré deux contraintes fortes qui pèsent sur les finances de la ville : l'augmentation du coût de l'énergie qui porte la facture à plus d'1 M€/an et l'inflation dont l'impact est difficile à maîtriser.

Malgré ce contexte, la commune de Ramonville a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition en 2023.

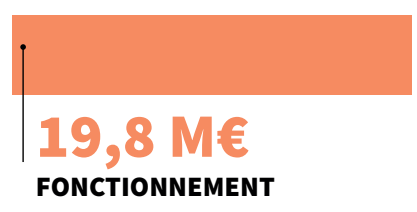
Les bases locatives fixées par l'État (en lien avec l'inflation) connaîtront toutefois une évolution qui augmentera le montant global de l'impôt versé par les Ramonvillois-es.

FINANCEMENT DU BUDGET (SECTION FONCTIONNEMENT)



Ces recettes permettent de payer les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité: charges à caractère général (énergie, fluide, entretien, réparation, achat de fourniture, assurances, prestation de service, etc.), masse salariale, subventions aux associations, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, etc.

BUDGET PRINCIPAL 2023

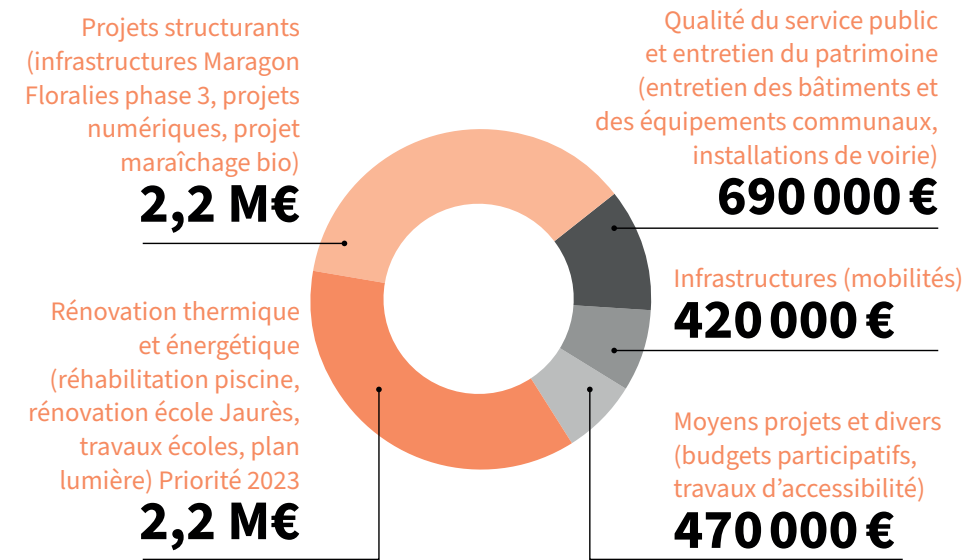


Le budget comporte deux sections: fonctionnement et investissement, elles-mêmes composées de deux parties, dépenses et recettes qui doivent s'équilibrer (à la différence de l'État qui peut adopter un budget en déficit).

Parallèlement au budget principal, la ville gère également des budgets annexes pour des services particuliers: le port de plaisance, le port technique, la navette et le restaurant inter-entreprises.

INVESTISSEMENTS 2023 (SECTION INVESTISSEMENT)

Les dépenses d'investissement correspondent aux projets d'investissement portés par la municipalité pour développer ou améliorer le patrimoine communal et les services rendus à la population. Ces dépenses d'investissement sont principalement financées par l'autofinancement, le recours à l'emprunt, les dotations et subventions pour les équipements.



Rénovation thermique et énergétique (réhabilitation piscine, travaux écoles, plan lumière) Priorité 2023
2,2 M€